

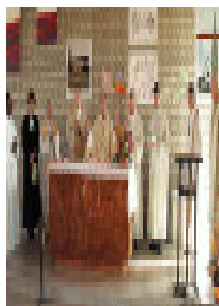
La COMECE confisque le dialogue avec l'UE

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#)

Date : 2 janvier 2009

Le 1er décembre marque l'entrée en vigueur du **Traité de Lisbonne**. Par l'article 17 du Traité (l'ancien article I-52 du Traité constitutionnel), **l'UE reconnaît l'identité et la contribution spécifique des Eglises et mène sur cette base avec elles un dialogue « ouvert, transparent et régulier »**. En vertu de cet article, les Eglises et les Communautés religieuses vont pouvoir renforcer leur Dialogue avec la Commission, le Conseil et le Parlement européens.



Mais la [COMECE](#) (Commission des Episcopats de la Communauté Européenne) a effectué un "hold up" de ce dialogue avec les instances de l'UE. Pour la France, c'est **Mgr Kratz, évêque auxiliaire de Strasbourg**, qui siège à la COMECE. [En avril dernier](#), mêlant la naïveté ("*Nous sommes vraiment des interlocuteurs crédibles parce que nous nous entourons d'experts*") à l'incompétence ("*Tout ce qui va dans le sens de l'unité, du respect, de la connaissance et de la reconnaissance réciproques, c'est l'anti-Babel*"), **il comparait la construction de l'UE à une Pentecôte** ! Alors que, dans le même temps, les instances de l'UE [multiplient](#) les directives contre la famille et pour l'avortement. L'article 13 du traité, la charte des droits fondamentaux et de nombreuses directives donnent au Parlement européen le devoir de continuer la lutte pour l'égalité des droits des personnes homosexuelles, bi- et transsexuelles...

Il convient donc d'affirmer ici que la COMECE n'a aucune existence canonique, et n'engage donc qu'elle-même. Mais malheureusement, elle empêche les évêques de s'exprimer sur la construction européenne. Quel évêque, en effet, osera aller publiquement à contre-courant d'un de ses confrères ?

La quasi-absence de réaction de la COMECE aux décisions des instances de l'UE n'est pas sans rappeler celle de la CEF à l'égard du gouvernement français, lorsque l'avortement a été légalisé en 1975. Comme l'écrit Simone Veil elle-même dans "[Une vie](#)" :



"Avec l'Eglise catholique, les choses se sont mieux déroulées que j'aurais pu le craindre. (...) je me suis entretenue avec le prélat en charge de ces problèmes au sein de la hiérarchie catholique. **Il n'a pas tenté de me dissuader.** Il exprimait le voeu que la liberté de conscience soit assurée dans la loi et que nul ne puisse obliger un médecin ou un soignant à pratiquer une IVG. Il est vrai qu'à cette époque, **l'Eglise de France était très ouverte**". (page 191)

"Pour en revenir au débat avec la hiérarchie catholique, j'ai souvenir d'une rencontre, à l'époque, avec des représentants du clergé régulier destinée à examiner le problème de leur protection

sociale. La réunion s'est fort bien déroulée, dans une ambiance courtoise et positive. **J'en ai tiré le sentiment que les communautés religieuses étaient peut-être plus concernées par**

leur régime de sécurité sociale que par l'IVG". (page 191-192)